

Al.1
G
869

Rapport de Recherche

Une usine de wagons de trains de marchandises



Difficultés : Coût social de la main d'oeuvre en région périphérique du Québec.
Rôle du change étranger dans le coût des matières premières et les revenus de vente.
Taxes.

Projet privé.
Analyse Avantages-coûts économique.

Jean-Yves Benoit
BENJ28107109
Étudiant en maîtrise
Département des sciences économiques
Université de Montréal
27 août, 2001

Table des matières

Section 1 : Introduction

- 1.1. Question..... p.2
- 1.2. Description du projet..... p.2

Section 2 : Extention de la durée du projet et calcul de la VAN

- 2.1. Extention du projet à une période de 10 ans p.6
- 2.2. Calcul de la VAN (avant externalités). p.6

Section 3 : Incorporation des prix de référence et externalités

- 3.1. Détail des coûts liés à la construction de l'usine..... p.8
- 3.2. Les avantages p.8
- 3.3. Les coûts p.15

Section 4 : Détermination de la subvention

- 4.1. Déterminer la subvention maximale p.16
- 4.2. Quelques sources de subvention p.16

Section 5 : Conclusion

- 5.1. Conclusion p.20

Annexe 1 : Tableau des données fournies par le promoteur.

Annexe 2 : Tableau des calculs de la VAN et des subventions.

Annexe 3 : Documents Divers.

Annexe 4 : Données fournies par le bureau de la DRH Canada.

Section 1 : Introduction

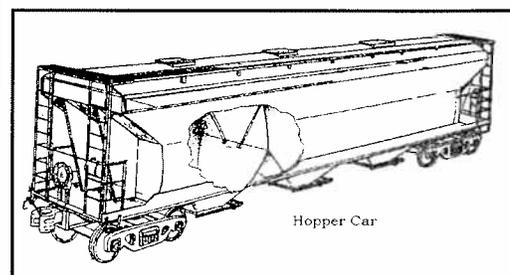
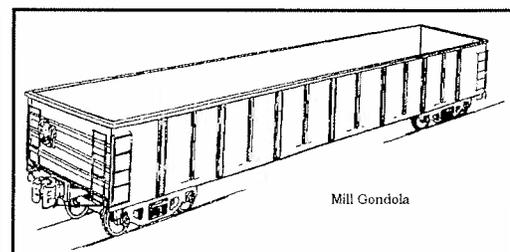
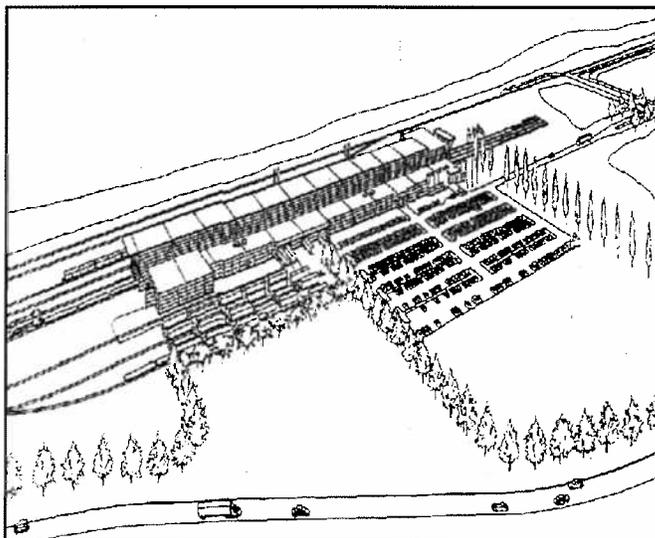
1.1. Question :

- Quel est l'avantage économique de l'implantation d'une usine fabriquant de wagons de trains de marchandise dans une région périphérique du Québec où le taux de chômage est élevé.
- Quel est la subvention maximale à laquelle est éligible l'entreprise.

1.2. Description du projet :

Un promoteur privé étudie la possibilité de construire une usine afin de fabriquer différents types de wagons de trains de marchandise.

Le projet nécessite la construction d'une usine de 150,000 pieds carrés qui coûtera environ 13 millions de dollars. L'usine aura la capacité de produire 5000 wagons annuellement. Lors de la phase production, l'usine produira jusqu'à 3000 wagons annuellement et emploiera jusqu'à 440 employés.



Les wagons seront vendus sur le marché nord-américain, principalement aux États-Unis. Pour les fins de l'étude, nous supposons qu'ils seront vendus exclusivement aux États-Unis. Les matières premières proviennent de l'Europe et des États-Unis. Il n'y a pas de taxes à l'importation sur les matières premières car une plus-value (en pourcentage) suffisante sera apporter aux produits importés avant la vente des wagons.

Le projet s'échelonne sur une période de cinq ans. Une étude préliminaire a été réalisée pour cette durée. Les données fournies par le promoteur se trouvent à la page suivantes. Le même tableau se retrouve dans l'annexe 1 ainsi que la valeur nette des flux monétaires avant impôts.

Il est à noter que les données fournies par le promoteur sont en dollars courants.

	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Détail des coûts d'investissement						
Bâtisse	(13,790,000 \$)					10,668,000 \$
Équipements et outillage	(4,879,000 \$)					1,707,650 \$
Autres Coûts	(2,341,375 \$)					
Charges d'intérêt	(450,000 \$)					
Total:	(21,460,375 \$)					12,375,650 \$
Détail des coûts d'exploitation						
Main d'œuvres directe	(5,011,677 \$)	(4,696,384 \$)	(6,149,584 \$)	(9,539,134 \$)	(9,587,556 \$)	(9,587,556 \$)
Main d'œuvres indirecte	(992,000 \$)	(992,000 \$)	(1,263,000 \$)	(1,263,000 \$)	(1,435,000 \$)	(1,435,000 \$)
Frais de qualification des soudeurs	(18,000 \$)	(6,000 \$)	(24,000 \$)	(12,000 \$)	(12,000 \$)	(12,000 \$)
Consultant (formation)	(120,000 \$)	(40,000 \$)	(120,000 \$)	(40,000 \$)	(40,000 \$)	(40,000 \$)
Heures de formation	(800,000 \$)	0 \$	(500,000 \$)	0 \$	0 \$	0 \$
Taxes municipales	(214,000 \$)	(213,000 \$)	(220,000 \$)	(235,000 \$)	(235,000 \$)	(235,000 \$)
Intérêts sur le prêt	(800,000 \$)	(800,000 \$)	(800,000 \$)	(800,000 \$)	(800,000 \$)	(800,000 \$)
Dépréciation de la bâtisse	(624,400 \$)	(624,400 \$)	(624,400 \$)	(624,400 \$)	(624,400 \$)	(624,400 \$)
Dépréciation des équipements (20%)	(975,800 \$)	(975,800 \$)	(975,800 \$)	(975,800 \$)	(975,800 \$)	(975,800 \$)
Autres coûts	(57,812,407 \$)	(71,082,717 \$)	(105,094,922 \$)	(158,473,678 \$)	(158,473,678 \$)	(160,173,090 \$)
Total:	(67,368,284 \$)	(79,430,351 \$)	(115,771,716 \$)	(172,135,012 \$)	(172,135,012 \$)	(173,852,846 \$)
Détail des revenus d'exploitation						
Gondoles	\$36,661,200.00	\$24,824,400.00	\$50,416,000.00	\$50,964,000.00	\$50,964,000.00	\$50,964,000.00
Grain	\$13,261,600.00	\$26,961,600.00	\$54,690,400.00	\$83,022,000.00	\$83,022,000.00	\$108,504,000.00
Ciment	\$16,463,975.00	\$33,212,088.00	\$22,748,850.00	\$62,958,350.00	\$62,958,350.00	\$36,944,790.00
Total:	\$66,386,775.00	\$84,998,088.00	\$127,855,250.00	\$196,944,350.00	\$196,944,350.00	\$196,412,790.00

Données fournies par le promoteur (en dollars courants).

Section 2 : Calcul de la VAN et extention de la durée du projet

Je désire calculer la valeur économique du projet. Selon la théorie économique, l'avantage social brut d'un projet industriel correspond à l'augmentation de la valeur de production (incluant le surplus des consommateurs) ainsi que les externalités positives du projet. Dans mon cas, les biens seront exportés, de sorte que le surplus des consommateurs locaux est nul. En ce qui a trait aux autres avantages, il est préférable de les traiter séparément.

Les coûts du projet consistent dans le coût social des différents inputs utilisés par le projet ainsi que dans les externalités négatives.

Les inputs ont deux valeurs : la valeur nominale qui est le prix payé en argent pour les inputs et la valeur sociale qui correspond au prix de référence des ressources. Les prix de référence sont différents des prix nominaux s'il y a du chômage et des imperfections dans le fonctionnement des marchés.

Le projet sera établi dans une région périphérique du Québec où il y a un taux de chômage élevé. Je m'attends donc que le prix de référence de la main d'oeuvre soit inférieur à son prix nominal.

Afin qu'il soit plus facile de suivre les étapes du calcul, je vais procéder comme suit : dans un premier temps, je vais calculer la valeur actualisée nette du projet, à l'aide du taux d'escompte social, avec les prix nominaux des avantages et des coûts. En un deuxième temps, je vais ajouter les externalités, c'est à dire la valeur sociale des effets indirects comme la prime sur le change étranger et les taxes municipales. Il est à noter que j'inclus dans les externalités les différences entre le prix nominal et le prix de référence des inputs.

2.1. Extension du projet à une période de 10 ans :

L'étude faite par le promoteur s'échelonne sur une période de 5 ans. Les premières années de production sont principalement axées sur la formation du personnel. Dès la quatrième année, l'usine aura atteint la capacité de production désirée, soit 3000 wagons annuellement. Le promoteur prévoit écouler ces wagons sur le marché sans difficulté.

Il est difficile de prévoir les conditions économique de long terme qui prévaudront sur le marché. Je restreindrai donc l'étude à une période de 10 ans.

Selon le promoteur, la production de la cinquième année pourra être maintenue jusqu'à la dixième année. J'utiliserai les données de la cinquième année auxquelles j'ajouterai un facteur d'inflation annuel de 3%. Par exemple, la ventes de la huitième année seront données par :

(ventes de l'année 5) x $(1 + 0.03)^3$

2.2. Calcul de la VAN au taux d'escompte social, avant les corrections pour les prix de référence et les externalités :

Le calcul de la valeur économique se fait toujours en dollars constants. Il faut donc corriger (réduire) les données fournies par le promoteur. Le taux d'inflation Canadien se situe en dessous de 3% depuis les dernières années. De plus, la Banque du Canada prévoit contenir l'inflation en dessous de trois pourcent pour les cinq prochaines années¹. J'utiliserai donc un taux d'inflation de 3% pour les calculs.

¹ Voir "Joint Statement of the government of Canada and the Bank of Canada on the Renewal of the Inflation-Control Target" à l'annexe 3.

En ce qui a trait au taux d'escompte social, Jenkins, en 1977, a établi ce taux à 10% en dollars constant. Ce taux a été adopté par le Conseil du Trésor du Canada en 1976. C'est le taux que je vais utiliser.

Les calculs de la valeur actualisée nette se trouvent dans l'annexe 2, aux lignes 1 à 4.

La ligne 1 présente les revenus d'exploitation. On y retrouve les données fournies par le promoteur (\$courants). Les coûts sont premièrement dégonflés de l'inflation (\$ l'an 0) et par la suite ils sont actualisés au taux d'escompte social (\$actualisés). Voici un exemple du calcul pour l'année 2 :

$$\begin{aligned} \text{\$courants:} & \quad \$84,998,088.00 \\ \text{\$l'an 0:} & \quad \frac{\$84,998,088.00}{(1.03)^2} = \$80,118,850.03 \\ \text{\$actualisés:} & \quad \frac{\$80,118,850.03}{(1.10)^2} = \$66,213,925.65 \end{aligned}$$

La ligne 2 présente les coûts d'opération et la ligne 3 les dépenses d'investissement et les valeurs résiduelles. Les calculs sont les mêmes qu'à la ligne 1.

Enfin, à la ligne 4, la VAN (valeur actualisée nette) représente la somme des \$actualisés des lignes 1, 2 et 3. Le projet présente une VAN (au taux d'escompte social et avant les corrections pour les prix de référence et externalités) positive de \$67,551,099.69.

Section 3 : Incorporation des prix de référence et externalités

3.1. Détail des coûts liés à la construction de l'usine :

Avant d'incorporer les prix de référence et les externalités, il serait bon de connaître la provenance des coûts de construction de l'usine.

Le promoteur ne possède pas le détail du coût de construction de l'usine. Je me réfère donc au tableau input/output social du Québec de 1987. Ce tableau indique la répartition des coûts pour la construction d'une usine "normale" de \$10,000,000.

J'utilise une règle de trois afin de connaître la répartition des coûts pour l'usine de wagons.

	Usine "normale"	Usine de Wagons
Coût total	10,000,000 \$	13,790,000 \$
Salaires et Gages	3,463,000 \$	4,775,477 \$
Importations	1,778,000 \$	2,451,862 \$*
Parafiscalité (provinciale)	557,000 \$	768,103 \$
Parafiscalité (fédérale)	159,000 \$	219,261 \$
Autres	4,043,000 \$	5,575,297 \$

* Le calcul est le suivant : $\frac{1,778,000 \times 13,790,000}{10,000,000} = 2,451,862$

3.2. Les avantages :

La main d'oeuvre :

En ce qui a trait aux prix de référence, il n'y a que l'input de main d'oeuvre qui est susceptible de présenter une différence appréciable entre le prix nominal et le prix de référence. Il est à noter que seul le prix de référence mesure le coût social de la main d'oeuvre.

L'avantage économique de la main d'oeuvre pour le projet est mesuré par le surplus de rente des travailleurs. Le surplus de rente consiste en la différence entre le salaire nominal (incluant les bénéfices sociaux et les paiements des employeurs aux gouvernements sous forme de taxes sur les salaires) et le coût d'opportunité social de la main d'oeuvre. Le coût d'opportunité social de la main d'oeuvre correspond à la valeur de ce que produiraient les travailleurs, y compris la valeur qu'ils attachent à leur loisir, s'il n'étaient pas utilisés par le projet.

À l'exception de quelques haut dirigeants, les emplois créés par le projet seront tous comblés par des gens de la région. Comme l'usine sera construite dans une région éloignée où le taux de chômage est élevé, je suppose que le projet emploiera que des chômeurs. De toute façon, si la personne engagée possède un emploi permanent, cela crée un poste vacant qui sera rempli par un vrai chômeur temporaire.

Afin de calculer le coût social de la main d'oeuvre, j'utilise la méthode de Jenkins et Kuo (1978)², dans des conditions d'équilibre partiel. Le coût social de la main d'oeuvre est donné par la formule suivante :

$$CST = P W_t + (I-P) L$$

où CST = coût social du travail

P = probabilité de travailler durant une année. Elle est exprimée en nombre de semaines travaillées durant l'année.

(I-P) = probabilité d'être chômeur durant l'année. Elle est aussi exprimée en semaines.

W_t = salaire hebdomadaire gagné, incluant les avantages marginaux et taxes sur les salaires payés par les employeurs. W_t représente la productivité marginale de la main d'oeuvre.

² JENKINS, G.P. et C.Y. KUO (1978), "On Measuring the Opportunity Cost of Permanent Employment", The Canadian Journal of Economics, Vol.XI, no.2, Mai 1978. p.220-239.

L = valeur d'une période de travail non-rénuméré. Cela comprend la valeur du loisir pour le travailleur ainsi que la valeur du travail que l'individu peut faire pour lui-même. Cette valeur comprend aussi 25% du montant de l'assurance chômage reçu et qui correspond à du travail rénuméré mais toléré plus la valeur subjective que le travailleur accorde à sa région et qui l'empêche d'émigrer.

La valeur de L se calcule de la façon suivante :

$$L = (1 - t) \left[\frac{W_1}{B} - fU - gA \right]$$

où W_1 = salaire nominal ordinairement gagné dans un emploi semblable à celui proposé.

t = taux effectif d'impôt sur le revenu imposable des travailleurs.

f = proportion de la période de chômage durant laquelle le chômeur reçoit des bénéfices de l'assurance.

U = les bénéfices hebdomadaires d'assurance-chômage.

g = la proportion du temps en chômage où les travailleurs temporaires touchent des prestations d'assistance sociale.

A = les paiements hebdomadaires d'assistance sociale.

B = représente la sur-rénumération des travailleurs due au pouvoir monopolistique des syndicats et des barrières institutionnelles.

J'ai estimé les paramètres de la méthode de Jenkins et Kuo de la façon suivante :

- **I-P** : À partir des données fournies par la DRHC³ de la région cible, j'ai estimé le nombre moyen de semaines où les gens touchent de l'assurance emploi⁴. Le calcul est le suivant :

$$I - P = \frac{\sum [(Nombre\ de\ prestataires\ par\ catégories) \times (Durée\ des\ prestations)]}{\sum (Nombre\ de\ Pr\ estataires\ par\ catégories)}$$

- **P** = 52 - (I-P) Note: I=52 semaines, soit une année.

- **W₁** : J'ai calculé le salaire moyen à partir des données fournies par la DRHC de la région cible. Tout comme pour le calcul de I-P, j'ai utilisé une moyenne pondérée.

$$W_1 = \frac{\sum [(Nombre\ Recensé\ par\ Catégories) \times (Salaire\ Moyen\ par\ Catégorie)]}{\sum (Nombre\ Recensé\ par\ Catégories)}$$

- **t** : J'ai estimé le taux d'imposition moyen à 30%.
- **f** : Il y a une période d'attente de deux semaines avant de recevoir de l'assurance emploi. De plus, le nombre moyen de semaines où les gens retirent de l'assurance emploi est inférieure au minimum de semaine auquel ils peuvent retirer des prestations. Le calcul est le suivant :

$$f = \frac{(I - P) - 2}{(I - P)}$$

³ Voir tableau à l'annexe 4.

⁴ Le calcul est une moyenne pondérée où le poids est le nombre de prestataires d'assurance-emploi. Le nombre moyen de semaine est inférieure au nombre minimale auquel les gens peuvent toucher de l'assurance-emploi. Je suppose donc que la population active de la région ne touche pas de prestation d'aide sociale (g=0).

- **U** : J'ai calculé le montant des bénéfices hebdomadaires d'assurance-emploi à partir des données fournies par la DRHC de la région. Voici le calcul :

$$U = \frac{\sum [(Nombre Prestataires par Catégories) \times (Bénéfices Hebdomadaires par Catégories)]}{\sum (Nombre Prestataires par Catégories)}$$

- **g** : Selon les renseignements trouvés sur le site internet du DRHC⁵, le nombre de semaines pour lesquels les gens peuvent toucher de l'assurance-emploi varie de 32 à 45 semaines. Or, selon les données fournies par le DRHC, les travailleurs de la région touchent en moyenne 22 et 26 semaines d'assurance-emploi. Je suppose donc que $g=0$, c'est à dire que la proportion de temps où les gens touchent de l'aide sociale est négligeable.

Voici les paramètres estimés pour deux catégories de travailleurs. La première est le secteur de la construction. J'utiliserai ces données afin de calculé l'avantage de la main d'oeuvre lors de la phase de construction de l'usine. La deuxième catégorie de travailleurs est la main d'oeuvre non-qualifiée, main d'oeuvre qui sera employée par le promoteur durant la phase de production.

	Secteur de la Construction	Main d'oeuvre non-qualifiée
P	30	26
I-P	22	26
W_t	\$734.17*	\$515.84
W_1	\$734.17	\$360.19
t	0.30	0.30
f	0.90	0.92
U	\$306.94	\$225.02
g	0	0
A	-	-
B	$1.33 = \frac{3}{4}$	$1.33 = \frac{3}{4}$
L	\$193.03	\$44.66
CST	\$26,271.76	\$14,573.00

⁵ Voir le tableau "Particularité du Programme d'assurance-emploi pour les prestations régulières pour la période du 12 août 2001 au 8 septembre 2001 » à l'annexe 3.

* Je suppose que les ouvriers engagés lors de la phase de construction de l'usine seront payés à leur salaire moyen.

Vous trouverez les résultats des calculs provenant de l'avantage de la main d'oeuvre aux lignes 6, 7 et 8 du tableau de l'annexe 2. L'avantage totalise \$24,546,364.62 pour la durée du projet.

Les taxes municipales :

En ce qui concerne les taxes municipales, seules les taxes directes sont des coûts pour le projet. Nous entendons par taxes directes celles qui représente l'utilisation de ressources par la municipalité. Or, beaucoup de grandes installations sont surtaxées par les municipalités. Selon les études, environ 50% du montant des taxes chargées aux entreprises ne représente pas l'utilisation de ressources naturelles par les municipalités. La correction du "trop payé" en taxes représente donc un avantage économique pour le projet.

L'avantage provenant des taxes municipales est de \$1,251,690.52 pour les 10 ans du projet. Le détail des calculs se trouve à la ligne 9 du tableau de l'annexe 2.

L'avantage correspondant au change étranger :

Le projet comporte des transactions en change étranger. Les wagons seront tous vendus aux États-Unis.

L'avantage social relié au change étranger correspond à un montant plus élevé que le montant des biens en dollars canadiens. Cet avantage est causé par des distorsion dans l'économie canadienne provenant des différents tarifs, taxes d'accise et autres, qui font qu'une unité de change étranger permet d'obtenir des biens et services étrangers qui, au Canada, ont une valeur sociale plus grande que leurs prix internationaux.

Selon Jenkins et Kuo (1985) : "On measuring the social opportunity cost of foreign exchange", C.J.E. May 1985, Vol.2, le montant de la distorsion correspond en pourcentage à 6.5% du change étranger. Cependant, depuis ce temps, les barrières tarifères se sont amoindries grâce aux différents traités de libre échange signés avec les autres pays. Plus récemment, M. Fernand Martin a évalué ce taux à 4%. C'est le taux que je vais utiliser.

L'avantage provenant de la prime sur le change étranger totalise \$33,449,087.22 pour la durée du projet. Le détail des calculs se trouve à la ligne 10 du tableau de l'annexe 2.

Autres avantages :

Selon la théorie économique, seule l'utilisation de ressources correspond à un coût social. Or, pour le promoteur, les charges d'intérêt représentent un coût. Du point de vue social, elles ne correspondent qu'à un transfert de rente et ne doit pas être comptabilisé comme un coût social. La correction des charges d'intérêts correspond donc à un avantage pour le projet. Ce montant totalise \$4,867,623.42 pour la durée du projet. Le calcul se retrouve à la ligne 13 du tableau de l'annexe 2.

De même, les charges d'amortissement correspondent à un coût financier pour le promoteur. Cependant, elles ne correspondent pas à un coût économique. La correction pour les charges d'amortissement est un avantage pour le projet. Elle totalise un montant de \$8,836,351.26 pour la durée du projet. Le détail du calcul se trouve à la ligne 14 du tableau de l'annexe 2.

3.3. Les coûts :

Les coûts correspondant au change étranger :

Les matières premières utilisées dans la fabrication des wagons proviennent de l'Europe et des États-Unis.

Comme je l'ai précédemment expliqué, il existe une différence entre le coût social relié au change étranger et le montant des biens payés en dollars canadiens. J'utilise ici le même taux qu'auparavant, soit 4%.

Les coûts provenant de l'importations de matières premières totalisent \$26,185,484.58. Le détail des calculs se trouvent à la ligne 12 du tableau de l'annexe 2.

Ce sont les seuls coûts directs reliés au projet. Il n'y a pas d'externalité environnementale.

Section 4 : Détermination de la subvention

4.1 : Détermination de la subvention maximale (théorique)

Le projet possède au départ une VAN positive. Le gouvernement ne devrait donc pas avoir à subventionner le projet pour qu'il se réalise. Cependant, le projet augmente le surplus social. Le gouvernement peut donc subventionner le projet pour une valeur inférieure ou égale au surplus social qu'il procure.

Bien que le projet possède une valeur actualisée nette sociale de \$114,316,732.15, seule le montant nette des externalités (que j'appellerai surplus social) pourra être considéré afin d'obtenir une subvention. Le surplus social apporté par le projet est donné par la somme de la rente des travailleurs et le différentiel entre l'avantage et le coût provenant du change étranger :

Avantage provenant de la main d'oeuvre	\$24,546,365
Avantage provenant du change étranger	\$33,449,087
Coût provenant du change étranger	(\$26,185,484)
Avantage social net du projet	\$31,809,968

La subvention ne devrait donc pas dépasser \$31,809,968.

4.2 : Quelques sources de subvention

Les sources de subvention sont principalement liées à l'embauche et la formation de la main d'oeuvre, ainsi qu'à l'implantation d'infrastructures.

J'ai fait des recherches auprès des différents ministères et organismes de développement économique de la région où s'implantera l'usine. Voici

quelques subventions auxquelles le projet est éligible. Le détail de certaines de ces subventions se trouve à l'annexe 3.

1. Programme FAIRE :

Fond pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi. Gouvernement du Québec (Industrie et Commerce).

L'aide consiste à la prise en charge des intérêts représentant au plus 8% de la valeur du projet. De plus, ce programme offre une contribution à la formation de la main d'oeuvre représentant au plus 8% du montant du projet.

Par exemple, le 5 septembre 1997, le gouvernement du Québec a octroyé une subvention de 12 millions de dollars à l'entreprise Tafisa, représentant 10% de l'investissement fait par celle-ci.

Pour le projet, j'ai estimé à \$117,053.56 l'aide pour la formation de la main d'oeuvre (actualisés en dollars constants). De plus, j'ai estimé à \$223,464.81 l'aide accordée pour la prise en charge des intérêts.

Ce programme peut donc octroyer une aide totale de \$340,518.37 à l'entreprise.

2. Programme d'aide canadien à l'économie Gaspésienne, volet II.

Ce programme du gouvernement du Canada offre une aide (remboursable ou non) pouvant aller jusqu'à 50% du coût des immobilisations admissibles, soit le coût du terrain, le coût des véhicules à moteur n'étant pas utilisés exclusivement sur le site du projet ainsi que la partie du coût de toute immobilisation dépassant la juste valeur marchande.

Si l'entreprise doit rembourser l'argent ainsi consenti, elle disposera de sept ans afin de rembourser le montant. Deux ans pour lesquelles l'entreprise n'aura pas à payer ni de capital, ni d'intérêts, 5 ans par la suite pour rembourser le montant consenti, toujours sans intérêts.

Le promoteur prévoit louer le terrain ainsi que les véhicules à moteur. Cette subvention n'est donc pas applicable dans ce projet.

3. Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources.

Ce programme d'Investissement Québec offre un crédit d'impôt calculé de la façon suivante :

- 40% de l'excédent de l'ensemble des salaires versés par la société à ses employés admissibles pour l'année civile sur l'ensemble des salaires versés par la société à ses employés admissibles pour son année de référence (ici l'an 2000).

Ce crédit d'impôt s'échelonne sur les cinq premières années d'opération de l'entreprise.

Les crédits d'impôt totalisent donc \$9,972,542.64 pour les 5 premières années du projet. Si nous supposons que l'entreprise est imposée à un taux de 30% par le gouvernement provincial, cela représente une subvention de \$2,991,762.79 (dollars constant actualisés).

4. Le centre local d'emploi Québec,

offre une subvention pour l'embauche de travailleurs. Ils peuvent défrayer jusqu'à 50% des salaires pendant une période allant de 30 à 40 semaines.

Si nous supposons que 5 employés seront admissibles à ce programme pour une durée de 40 semaines chacun, cela pourra représenter une subvention de \$80,990.26 (5 x \$16,198.05).

5. Programme jeune stagiaires (DRH Canada) :

Offre une subvention allant de 40% à 60% du salaire versé par l'employeur à un jeune employé (16 à 30 ans), pendant une période de six à huit mois.

L'employé devra faire parti du programme avant qu'il soit embauché par l'employeur. Cela limite le nombre d'employés éligibles à 3 ou 4 par entreprise.

Si nous supposons qu'il y aura 4 employés qui seront éligibles pour une période de 8 mois chacun, cela pourra représenter une subvention de \$56,153.24 (4 x \$14,038.31).

6. Développement économique Canada

Ils possèdent un montant de deux millions de dollars à octroyer en subventions pour développer la région où va se réaliser le projet.

Ils devront au préalable évaluer eux-même le projet.

7. Agence des Douanes Canada

Offre un crédit d'impôt à l'investissement, allant jusqu'à 10% des coût d'immobilisation, reportable sur une période de 7 ans (en avant).

Cela pourrait représenter un crédit d'impôt de \$1,375,000.00. Si nous supposons un taux d'imposition de 30%, cela pourrait représenter une subvention de \$412,500.00.

Ces quelques subventions représentent une subvention (au maximum) de \$3,881,924 dollars (en dollars constants actualisés).

Il existe d'autres sources de subvention. Les différents ministères possèdent des budgets afin de subventionner les entreprises qui contribuent au développement économique d'une région. Ces ministères doivent cependant évaluer le projet eux-même avant de déterminer s'ils vont octroyer une subvention.

Section 5 : Conclusion

Le but de cette étude est de calculer l'avantage économique de l'implantation d'une usine fabriquant des wagons de trains de marchandise. Le calcul s'est fait en trois étapes :

1. J'ai calculé la valeur actualisée nette au taux d'escompte sociale, avant les corrections pour les prix de référence et les externalités. Cette valeur s'est avéré être positive , soit \$67,551,099.69.
2. J'ai par la suite corrigé cette VAN en y ajoutant les externalités et en ajustant les prix nominaux des inputs et des outputs aux prix de référence. Les corrections (avantages et coûts) apportées sont les suivantes :

- Avantage relié à la main d'oeuvre :	\$24,546,364.62
- Avantage provenant des taxes municipales :	\$1,251,2690.52
- Avantage correspondant au change étranger :	\$33,449,087.22
- Avantage provenant des charges d'intérêt :	\$4,867,623.42
- Avantage provenant des charges d'amortissement :	\$8,836,351.26
- Coût correspondant au change étranger :	\$26,185,484.58
3. J'ai calculé la valeur actualisée nette sociale du projet, en dollars constants de l'an 0, après correction pour les prix de référence et les externalités. J'ai obtenu une VAN de \$114,316,732.15.

Le projet possède donc une valeur actualisée nette économique de 114 millions de dollars. Cependant, si le promoteur désire obtenir une subvention afin de réaliser le projet, comme le projet possède au départ une VAN positive, c'est à dire que le gouvernement n'a pas à subventionner le projet pour qu'il soit attrayant pour le promoteur, la subvention ne devrait pas dépasser le total des externalités positives nettes, excluant les redistributions de revenus. J'ai évaluer la subvention maximale que le promoteur pourra toucher à \$31,809,968. Ce montant correspond à la

somme de l'externalité de main d'oeuvre (pour laquelle le promoteur prévoit toucher une subvention pour la formation de la main d'oeuvre) et l'avantage net provenant du change étranger.

Comme ce projet se réalisera dans une région éloignée où le taux de chômage est élevé, même s'il est subventionné, il sera rentable pour la région à la condition que la subvention ne dépasse pas 31.8 millions de dollars. En effet, selon les différents programmes de subventions envisagés, j'obtiens une subvention de 3.88 millions de dollars. Il semble donc certain que si le projet se réalise, il sera profitable pour la région.

Sources de renseignements:

- Centre de Développement des Ressources Humaines Canada
Édifice Frédérica-Giroux - 2, 98, rue de la Reine, Gaspé
Tel : (418) 368-3331, 1-877-844-3331
www.hrdc-drhc.gc.ca

- Info-entrepreneur,
5, Place Ville-Marie, Bureau 12500
Montréal (Québec)
Tél : (514) 496-4636
<http://infoentrepreneurs.org>

- Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MIC)
224, Boulevard Gérard-D Lévesque
New Carlisle (Québec)
Tél : (418) 752-2229
www.mic.gouv.qc.ca

- Développement économique Canada
167, rue de la Reine, 2e étage
Gaspé (Québec)
Tél : (418) 368-5870, 1-866-368-0044
www.dec-ced.gc.ca

- Centre Local d'Emploie La Côte-de-Gaspé
96, Montée Sandy Beach
Bureau 2.11
Gaspé (Québec)
Tél : (418) 360-8241, 1-800-663-3647

- Centre Local de Développement Côte-de-Gaspé
19, rue Adams, Bureau 208A
Gaspé (Québec)
Tél : (418) 368-7000

- Direction Emploie-Québec
Gaspé (Québec)
Tél : (418) 360-8661

- Agence des Douanes Canada
Rimouski (Québec)
Tél : 1-877-835-1104
www.ccra-adrc.gc.ca

- Investissement Québec (IQ)
www.invest-quebec.com

Bibliographie :

JENKINS, G.P. et C.Y. KUO (1978), "On Measuring the Opportunity Cost of Permanent Employment", The Canadian Journal of Economics, Vol.XI, no.2, Mai 1978. p.220-239.

JENKINS, G.P. et C.Y. KUO (1985) : "On measuring the social opportunity cost of foreign exchange", The Canadian Journal of Economics, May 1985.

MARTIN, FERNAND, "Receuil de Cas (Évaluation de projet)", cours #ECN-6890, Université de Montréal.

MARTIN, FERNAND, "Receuil de notes de cours ECN-6873 (Évaluation de Projets)", Université de Montréal.

Annexe 1

Les données

Détail des coûts d'investissement

Bâtisse
Equipements et outillage
Autres Coûts
Charges d'intérêt
Total:

Détail des coûts d'exploitation

Main d'oeuvre directe
Main d'oeuvre indirecte
Frais de qualification des soudeurs
Consultant (formation)
Heures de formation
Taxes municipales
Intérêts sur le prêt
Dépréciation de la bâtisse
Dépréciation des équipements (20%)
Autres coûts
Total:

Détail des revenus d'exploitation

Gondoles
Grain
Ciment
Total:

Valeur nette des flux monétaires avant impôts

En dollars constants

Annexe 2

Analyse économique du projet:

			Année 0
	Valeur présente de 1\$ à un taux d'escompte de 10%		1.00
	Facteur de correction de l'inflation à 3%		1.00
Calcul de la VAN au taux d'escompte social, avant les corrections pour les prix de référence.			
1.	Revenus Bruts	\$ courants	0.
		\$ l'an 0	0.
		\$ actualisés	0.
2.	Coûts d'opération	\$ courants	0.
		\$ l'an 0	0.
		\$ actualisés	0.
3.	Coûts d'investissement et valeurs résiduelle	\$ courants	(21,460,375)
		\$ l'an 0	(21,460,375)
		\$ actualisés	(21,460,375)
4.	VAN		
Calcul de l'avantage social provenant de la différence entre le coût nominal et le prix de référence de la main d'oeuvre.			
CST = PW + (1-P)L			
$L = W(1-t)/B - I(1-t) - gA(1-t)$			
5.	Nombre d'employés		
6.	Coût nominal de la main d'oeuvre		4,775,477
7.	Coût social de la main d'oeuvre		3,283,97
8.	Avantage social provenant de la main d'oeuvre.	\$ courants	1,491,507
		\$ l'an 0	1,491,507
		\$ actualisés	1,491,507
Ajustement pour les taxes			
Seulement 50% des taxes représente une utilisation de ressources.			
9.	50% des taxes municipales	\$ courants	0.
		\$ l'an 0	0.
		\$ actualisés	0.

Analyse économique du projet:

			Année r
	Valeur présente de 1\$ à un taux d'escompte de 10%		1.00
	Facteur de correction de l'inflation à 3%		1.00
Avantages et coûts sociaux correspondant au change étranger.			
Nous utilisons un taux de 4%			
10.	Avantage provenant des exportations Tous les wagons sont exportés aux Etats-Unis.	\$ courants \$ l'an 0 \$ actualisés	0 0 0
11.	Importations de matières premières	\$ courants	(2.451.862
12.	Coûts provenant des importations de matières premières.	\$ courants \$ l'an 0 \$ actualisés	(98.074 (98.074 (98.074
Autres corrections			
Seul l'utilisation de ressources correspond à un coût social.			
13.	Correction pour les charges d'intérêt	\$ courants \$ l'an 0 \$ actualisés	450.000 450.000 450.000
14.	Correction pour les charges d'amortissements	\$ courants \$ l'an 0 \$ actualisés	(((
Valeur Actualisée Nette Sociale			
15.	VAN sociale		

Calcul des Subventions:

		Année
	Valeur présente de 1\$ à un taux d'escompte de 10%	1.0
	Facteur de correction de l'inflation à 3%	1.0
Programme FAIRE (Québec)		
	Coûts de formation de la main d'oeuvre	
	Contribution à la formation de la main d'oeuvre représentant au plus 8% du montant du projet	\$ courants \$ l'an 0 \$ actualisés
	Charges d'intérêt (données fournies par le promoteur)	
	Prise en charge des intérêts représentant au plus 8% de la valeur du projet	\$ courants \$ l'an 0 \$ actualisés
Crédit d'impôt - Région Ressources		
Crédit d'impôt de 40% de l'excédent des salaires versés à ses employés pour l'année civile sur l'ensemble des salaires versés pour son année de référence. Source: Investissement Québec		
	Coût nominal de la main d'oeuvre directe	
	Crédit de 40%	\$ courants \$ l'an 0 \$ actualisés
	Subvention supposant un taux d'imposition de 30% (gouvernement provincial)	

Annexe 3

Français



■ PRESS RELEASES

FOR IMMEDIATE RELEASE
Ottawa, 17 May 2001

CONTACT: Pierre Laprise
(613) 782-8782

[Download the entire document
in PDF format.](#)

Joint Statement of the Government of Canada and the Bank of Canada on the Renewal of the Inflation-Control Target

The objective of Canada's monetary policy is to support and advance national economic well-being by contributing to sustained economic growth, rising levels of employment and improved living standards. The best contribution monetary policy can make to securing this outcome is to preserve confidence in the value of money by providing individuals and businesses with the certainty of a stable, low-inflation environment for their economic decisions.

Over the past decade, low inflation and inflation-control targets have been a foundation for Canada's strong economic performance. The commitment by the Government of Canada and the Bank of Canada to the targets has helped anchor public expectations for low, stable inflation and has reduced fluctuations in economic activity. Providing a stable, low-inflation environment has enabled households and businesses to make long-term savings and investment plans more confidently, increased the incentives for businesses to control costs and improve productivity, and reduced the need for households and businesses to divert resources to protect themselves against inflation. Low inflation, together with substantial fiscal progress by all levels of government, has helped produce stronger economic growth, lower interest rates and increasing employment.

Based on Canada's experience with inflation targeting over the past 10 years, and in light of the demonstrated benefits, the Government and the Bank agree to renew the inflation-control target.

Under the renewed agreement:

- The inflation-control target range will continue to be 1 to 3 per cent;
- Within this range monetary policy will continue to aim at keeping the trend of inflation at the 2 per cent target midpoint;
- The length of the agreement will be 5 years, until 31 December 2006. Before the end of 2006, the Government and the Bank will review the experience over the period and determine the appropriate target for the period ahead.

The commitment by the Government and the Bank to this inflation-control target will ensure that Canadians continue to derive the economic and social benefits from low, stable and predictable inflation and will underpin confidence in Canada's economic prospects in the coming years.

For further information:

Jean-Michel Catta
Public Affairs and Operations Division
Department of Finance
(613) 996-8080

Pierre Laprise
Bank of Canada
(613) 782-8782
www.bankofcanada.ca

[fr / en](#)

Information Note

The Bank of Canada will release a background document that reviews and explains the implementation of the inflation-control target on Friday, 18 May at 10:00 a.m.

If you would like to receive automatic e-mail notification of all news releases, please visit the Department of Finance Canada Web site at http://www.fin.gc.ca/08/080801/080801_e.asp

[Français](#)



Développement des ressources humaines Canada / Human Resources Development Canada

Canada

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site de DRHC
Page d'accueil	Bureaux DRHC	Formulaires et Brochures	À propos de nous	A-Z



l'assurance-emploi

Particularités du Programme d'assurance-emploi pour les prestations régulières pour la période du 12 août 2001 au 8 septembre 2001

Code de la région	Nombre de semaines de prestations	Montant de la prestation hebdomadaire	Taux de remplacement	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires par 100 personnes en âge de travailler	Nombre maximum de semaines de prestations	Cliquez sur la carte de la région économique d'ici
Qc	10	GASPESIE-- ÎLES-DE-LA- MADELEINE	19.6%	420	32	45	CART

[Cliquez ici pour avoir des informations sur les autres genres de prestations.](#)

Dernière modification: 2001-04-10

[Notes importantes](#)



[Page d'accueil](#)
[Contactez-nous](#)
[Aide](#)
[Recherche](#)
[Site de DRHC](#)
[Site du Canada](#)
[Bureau DRHC](#)
[Formulaires et brochures](#)
[À propos de nous](#)
[Index A - Z](#)





Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE)

Le programme **FAIRE** vise à inciter les entreprises à réaliser des projets d'investissement devant engendrer des retombées économiques importantes.

Les entreprises admissibles : industries manufacturières, y compris le recyclage ; mines ; transport par pipeline ; restauration environnementale ; distribution à valeur ajoutée ; récupération de déchets ou rebuts ; centres d'appel et centres de traitement des transactions ; certaines activités du secteur touristique et le multimédia.

Les projets admissibles : projets de plus de 10 M \$ ou créant au moins 100 emplois sur une période de 36 mois ; projets créant au moins 50 emplois, sur une période de 24 mois, dans les secteurs du multimédia et des centres d'appels, de traitement de transactions ou de distribution à valeur ajoutée ; projets de plus de 2 M \$ et créant ou maintenant au moins 50 emplois dans le secteur minier ; projet de plus de 2 M \$ et créant au moins 50 emplois sur une période de 24 mois pour une première implantation au Québec ; augmentation de 20 % des actifs immobilisés pour un projet de modernisation ou d'augmentation de la capacité d'une unité de production, sauf dans le cas d'un projet dans le secteur des pâtes et papiers où ce pourcentage minimum est de 30 %.

La réalisation du projet doit débiter au plus tard six mois après la date d'autorisation de l'aide financière. La période de réalisation ne peut excéder 3 ans à compter de cette même date.

L'aide financière:

- une garantie de remboursement d'au plus 70 % de la perte nette relative à un prêt, une marge de crédit, une lettre de crédit, un bail, un crédit-bail ou tout autre engagement financier accordé par une institution financière, tel engagement financier ne pouvant excéder 75% du montant du projet ;
- une prise en charge des intérêts représentant au plus 8 % du montant du projet ;
- une contribution à la formation de la main-d'œuvre représentant au plus 8 % du montant du projet.

Ce programme offre également une aide financière pour une étude de faisabilité ou de rentabilité préalable à l'obtention d'un mandat mondial de production ou de services par une filiale québécoise. L'aide maximale pourra atteindre 50 % des dépenses admissibles.

L'entreprise peut présenter sa demande à :

Investissement Québec
Direction des incitatifs financiers
2001, rue McGill College, 9e étage
Montréal (Québec), H3A 1G1
Téléphone: (514) 873-4375
Télécopieur : (514) 873-8490
ou au ministère sectoriel concerné.

[Accueil
du Ministère](#)

[Programmes
et services](#)

[Pour joindre
le Ministère](#)

[Haut
de la page](#)

© Gouvernement du Québec



Développement
économique Canada
pour les régions du Québec

Canada Economic
Development
for Quebec Regions

Canada



- Abitibi-Témiscamingue
- Bas-Saint-Laurent
- Centre-du-Québec
- Côte-Nord
- Estrie
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - Info et sens. gén.
 - Incubateurs
 - Gov. du Canada
 - Groupes inter.
 - IRS
 - Québec Côtier
 - Econ. gaspésienne
 - Autres
- Laval, Laurentides, Lanaudière
- Mauricie
- Montérégie
- Montréal
- Nord-du-Québec
- Outaouais
- Québec/Chaudière-Appalaches
- Saguenay-Lac-Saint-Jean

English	Contactez-nous	Carte du site	Recherche	Site du Canada
Programmes et services	Présence en régions	Affaires électroniques	Qui sommes-nous	Bibliothèque
				Accueil

Programme canadien d'appui à l'économie gaspésienne

Priorités corporative

Le présent programme a pour but de mettre en oeuvre une mesure spéciale visant à améliorer la situation économique de la Gaspésie. Spécifiquement, le programme complétera les activités que Développement économique Canada, les ministères et organismes fédéraux pourront réaliser avec leur programmation régulière en mettant la priorité sur les éléments suivants :

- Mise en valeur des infrastructures fédérales
- Développement des moyennes entreprises
- Jeunes
- Habilitation du milieu
- Initiatives émergentes

Durée du Programme

Le Programme est prévu pour une période de cinq ans ; il prendra donc fin cinq ans après la date d'approbation par le Conseil du Trésor.

-
- Territoire désigné
 - Cadre d'intervention
 - Critères d'évaluation
 - Contributions remboursables
 - Cumul de l'aide
 - Durée du Programme
-

Territoire désigné

Le territoire désigné correspond au territoire de la Gaspésie compris dans les Municipalités régionales de comté (MRC) suivantes :

- Avignon
- Haute-Gaspésie
- La Côte-de-Gaspé
- Le Rocher-Percé
- Bonaventure.

Cadre d'intervention

Volet I - Mise en valeur des infrastructures fédérales

Projets admissibles

Projets de mise en valeur de la zone industrialo-portuaire et autres projets majeurs d'investissements visant la réhabilitation des infrastructures.

Bénéficiaires admissibles

- Organismes sans but lucratif
- Municipalités

Coûts admissibles

Coûts d'immobilisation jugés raisonnables et nécessaires afin d'assurer la réalisation du projet à l'exception des coûts suivants :

- a. le coût du terrain
- b. le coût des véhicules à moteur n'étant pas utilisés exclusivement sur le site du projet
- c. la partie du coût de toute immobilisation dépassant la juste valeur marchande

Volet II - Développement des moyennes entreprises

Projets admissibles

- Mise sur pied et fonctionnement d'une corporation industrialo-portuaire
- Implantation de nouvelles entreprises nécessitant des coûts d'immobilisation d'un minimum de 500 000 \$ dans le territoire désigné

Bénéficiaires admissibles (projets d'immobilisations)

Toute personne ou personne morale proposant de réaliser un projet admissible, principalement les moyennes entreprises.

Taux de contribution (projets d'immobilisations)

Le taux de contribution maximal pouvant être accordé est de 50 % du coût des immobilisations admissibles.

Coûts admissibles

Coûts d'immobilisation jugés raisonnables et nécessaires afin d'assurer la réalisation du projet à l'exception des coûts suivants :

- le coût du terrain
- le coût des véhicules à moteur n'étant pas utilisés exclusivement sur le site du projet
- la partie du coût de toute immobilisation dépassant la juste valeur marchande.

Volet III - Jeunes

En vertu de ce volet, les quatre Sociétés d'aide au

développement des collectivités (SADC) du territoire désigné pourraient recevoir une contribution maximale de 250 000 \$ chacune afin de recapitaliser leur fonds d'investissement Jeunesse selon les modalités existantes du programme de développement des collectivités (PDC).

De plus, une contribution maximale de 1 million de dollars pourrait être offerte à une société de capital de risque gérée par des jeunes afin de soutenir des projets novateurs entrepris par des jeunes sur le territoire désigné.

Volet IV - Habilitation du milieu

Afin d'animer le milieu dans la recherche de solutions novatrices dans les domaines de la nouvelle économie et de l'entrepreneuriat jeunesse, le programme permettra d'offrir une contribution annuelle maximale de 100 000 \$ pour chacune des quatre SADC du territoire désigné afin de leur permettre d'embaucher les ressources additionnelles nécessaires selon les modalités existantes du programme PDC.

Volet V - Initiatives émergentes

Le programme pourra soutenir des initiatives ayant un caractère structurant pour l'économie de la région. Ces initiatives pourront être proposées par les partenaires fédéraux, les SADC ou divers promoteurs.

Dans le cas de projets industriels promus par des entreprises commerciales, les modalités prévues sous le volet « Développement des moyennes entreprises » s'appliqueront. Pour les projets présentés par des organismes sans but lucratif ou pour toute entreprise non commerciale, les modalités qui prévalent sont celles du programme IDÉE-PME conformément à la délégation du Ministre. Les coûts admissibles sont détaillés dans les modalités du programme IDÉE-PME.

Critères d'évaluation

L'évaluation des projets et du niveau d'aide consenti se fera en fonction des critères suivants :

- l'incidence économique sur la région
- la conformité du projet avec les objectifs du programme et les priorités de Développement économique Canada
- la conformité du projet avec les priorités d'intervention de la région
- la capacité stratégique, technique et financière du bénéficiaire
- la disponibilité des fonds

Contributions remboursables

Les contributions offertes sous les cinq volets seront remboursables ou non remboursables conformément à la Politique sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor.

Cumul de l'aide

La limite, en fait de cumul d'aide, pourrait être de 100 % pour les projets sous les volets I, III, IV, V et de 50 % pour les projets sous le volet II.



Au service de

Produits
financiersAtouts
du QuébecMultinationales
au QuébecNouvelles
éclair

Entrevues

Centre
de presse

Documentation

Message
du présidentPour nous
joindre

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

La mesure fiscale pour les activités de transformation dans les régions ressources s'adresse aux entreprises dont les activités se situent dans les secteurs suivants :¹

Transformation du bois

- Fabrication et transformation de produits finis ou semi-finis à partir du bois;
- Fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation forestière ou à la transformation du bois.

Fabrication de portes, de meubles, d'armoires, de bois d'ingénierie, etc.

Transformation des métaux

- Fabrication et transformation de produits finis ou semi-finis à partir de métaux;
- Fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'exploitation minière ou à la transformation des métaux.

Fabrication d'articles de quincaillerie, de pièces d'automobiles, de charpentes métalliques, etc.

Énergie

- Production d'énergie non conventionnelle de façon écologique à partir de la biomasse ou de l'hydrogène;
- Fabrication de produits ou d'équipements spécialisés destinés à la production ou à l'utilisation d'énergie.

Transformation du papier et du carton

- Fabrication et transformation de produits à partir du papier et du carton;
- Fabrication d'équipements spécialisés destinés à la fabrication du papier et du carton.

Fabrication de contenants, d'articles de papeterie, etc.

Transformation des aliments

- Fabrication et transformation d'aliments.

Abattage d'animaux, fabrication d'aliments pour les animaux, mise en conserve, etc.

Autres secteurs

- Fabrication et transformation de produits finis à partir de la tourbe;
- Valorisation et recyclage des déchets et résidus résultant de l'exploitation ou de la transformation de ressources naturelles;
- Aquaculture d'eau douce;
- Fabrication d'équipements spécialisés destinés à l'aquaculture.

Une entreprise agréée, c'est-à-dire une entreprise pour laquelle un certificat d'admissibilité a été délivré par Investissement Québec, comprendra également les activités de commercialisation accessoires aux activités énumérées ci-dessus.

Les activités visées par le crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'Aluminium et par le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec ne pourront être reconnues comme des activités admissibles d'une entreprise agréée.

- [Régions ressources visées](#)
- [Les avantages fiscaux](#)
- [Employé admissible](#)
- [Année civile de référence](#)
- [Salaires](#)
- [Durée du crédit](#)
- [Définitions](#)
- [Délivrance du certificat d'admissibilité](#)
- [Modalités administratives](#)
- [Financement intérimaire du crédit d'impôt](#)

Régions ressources visées

Les régions admissibles sont constituées des territoires compris dans les régions administratives suivantes :

- Bas-Saint-Laurent (région 01);
- Saguenay-Lac-St-Jean (région 02);
- Mauricie (région 04);
- Abitibi-Témiscamingue (région 08);
- Côte-Nord (région 09);

- Nord-du-Québec (région 10);
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11).



Les avantages fiscaux

L'aide fiscale est accordée sous forme de crédit d'impôt remboursable basé sur l'accroissement de la masse salariale attribuable à des employés admissibles par une société admissible. Ce crédit d'impôt est au taux de 40 %, et est calculé de la façon suivante :

- 40% de l'excédent de l'ensemble des salaires versés par la société à ses employés admissibles pour l'année civile sur l'ensemble des salaires versés par la société à ses employés admissibles pour son année civile de référence.

L'accroissement de la masse salariale se calculera donc sur une base d'année civile.



Employé admissible

Pour être admissible, un employé doit respecter les conditions suivantes :

- être employé d'un établissement d'une société admissible situé dans une région admissible; et
- ses fonctions, auprès de cette société, doivent être consacrées dans une proportion d'au moins 75 % à entreprendre, superviser ou supporter directement les activités de l'entreprise agréée, ce qui ne comprendra pas les fonctions relatives à l'administration générale.



Année civile de référence

- Pour les sociétés admissibles ayant débuté l'exploitation de l'entreprise agréée dans une région admissible avant le 1er janvier 2002, l'année civile de référence sera l'année civile **2000**;
- Pour les sociétés admissibles ayant débuté l'exploitation de l'entreprise agréée dans une région admissible après le 31 décembre 2001, l'année civile de référence sera l'année civile

correspondant à l'année civile où l'exploitation de cette entreprise agréée débutera moins 1.

Des règles particulières sont prévues, selon le cas, lorsqu'une société admissible:

- n'a pas exploité une entreprise au Québec pendant toute la durée de son année civile de référence;
- n'a versé aucun salaire à des employés admissibles au cours de son année civile de référence;
- a exploité plus d'une entreprise à l'égard desquelles des certificats d'admissibilité auront été délivrés.



Salaires

- Employés admissibles dont l'emploi n'est pas relié à la commercialisation: Le salaire correspond au revenu d'emploi, à l'exclusion des jetons de présence d'un administrateur, d'un boni, d'une prime au rendement, d'une rémunération pour un travail exécuté en sus des heures habituelles de travail, d'une commission ou des avantages imposables devant être inclus au revenu de l'employé.
- Employés admissibles dont l'emploi est lié à la commercialisation: Le salaire comprendra les primes au rendement et les commissions qui sont versés à cet employé par la société admissible.
- Les salaires pour lesquels la demande de crédit d'impôt sera formulée devront avoir été payés au moment de la production de la réclamation au ministère du Revenu.

Interaction avec les autres crédits d'impôt, aides, avantages, etc.

Selon certaines modalités, le montant des salaires, pour les fins du calcul du crédit d'impôt, devra être réduit du montant de toute aide gouvernementale ou non gouvernementale et de tout bénéfice ou avantage, de même que du montant des salaires pour lesquels un autre crédit d'impôt remboursable aura été accordé ou à l'égard duquel un crédit d'impôt pour stage en milieu de travail aura été ou sera accordé. (Ces réductions pour l'année civile de référence ne pourront excéder les réductions calculées pour l'année civile à l'égard de laquelle le crédit d'impôt sera déterminé).



Durée du crédit

Ce crédit sera accordé dès l'année civile 2001. Par conséquent, il pourra

être réclamé par les sociétés pour leur exercice financier se terminant le 31 décembre 2001 ou postérieurement.

Il pourra être réclamé pour une durée de cinq années civiles consécutives, à compter de celle où débutera l'exploitation d'une entreprise agréée dans la région admissible, laquelle exploitation devra débuter au plus tard au cours de l'année civile 2004.



Définitions

Société admissible

Il s'agit d'une société qui exploite, dans une région admissible, une entreprise agréée par Investissement Québec, au cours d'une année donnée et y a un établissement. Cette expression ne vise toutefois pas une « société exclue », c'est-à-dire une société qui est :

- soit une société qui est exonérée d'impôt pour l'année dans laquelle se termine l'année civile;
- soit une société de la Couronne ou une filiale entièrement contrôlée d'une telle société.



Délivrance du certificat d'admissibilité

Pour obtenir un certificat d'admissibilité à l'égard d'une entreprise, une société admissible devra démontrer que cette entreprise contribuera, dans un délai raisonnable, à la création d'un minimum de trois emplois à temps plein dans un établissement de la société admissible. Pour l'application de ce critère, Investissement Québec pourra tenir compte des emplois à temps partiel et des emplois saisonniers qui, considérés dans leur ensemble, équivalent à un minimum de trois emplois à temps plein. De plus, l'augmentation du nombre de jours travaillés par les employés déjà en poste pourra être considérée dans l'application de ce critère.



Modalités administratives

La mesure fiscale est sous la gestion conjointe d'Investissement Québec et du ministère du Revenu.

La délivrance des certificats d'admissibilité requis pour la réclamation du crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources est placée sous la responsabilité d'Investissement Québec.

Les sociétés qui désirent se prévaloir de cette mesure peuvent formuler une demande à Investissement Québec en complétant le formulaire " Demande de certificat d'admissibilité ".

Pour réclamer les crédits d'impôt à l'égard d'une année civile, une société admissible devra joindre à sa déclaration fiscale, pour son année d'imposition dans laquelle se termine cette année civile, un formulaire prescrit par le ministère du Revenu ainsi qu'une copie de l'attestation d'admissibilité délivrée par Investissement Québec à l'égard de son entreprise agréée.

Le ministère du Revenu a, notamment, la responsabilité de :

- Statuer sur la définition d'une société admissible ;
- Statuer sur l'admissibilité des employés ;
- Statuer sur le montant du crédit d'impôt auquel a droit la société admissible et de tous les paramètres nécessaires à son établissement, notamment l'accroissement de la masse salariale.



Financement intérimaire du crédit d'impôt

Investissement Québec pourra offrir, dans certains cas, une garantie de prêt pour assurer le financement intérimaire du crédit d'impôt. Les énoncés de cette fiche technique sont tirés des documents budgétaires du 29 mars 2001, notamment, des Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget, pages 42 à 50. D'autres conditions peuvent s'appliquer dans certains cas. La présente fiche ne constitue pas une interprétation des dispositions législatives pertinentes.



¹ Les activités suivantes sont spécifiquement exclues : les activités reliées à la fabrication de la pâte à papier, du papier ou du carton, à la première transformation des métaux (exemple : lingots, plaques, tiges, feuilles, etc.), à la fabrication de produits finis ou semi-finis à partir de minéraux non-métalliques (sauf la tourbe) (c'est-à-dire, la production et la transformation d'alumine ou d'aluminium, la production et la transformation de métaux non ferreux, etc.), le sciage de billes et de billons pour en faire du bois de charpente ou des produits semblables. Les activités d'une société dont l'ensemble des activités consiste principalement à fournir des services sont aussi exclues.

Accueil	Pour nous joindre	Haut de la page
-------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

© Investissement Québec 2000

Annexe 4

Données sur le chômage, secteur de la construction.

CNP	Description	Salaires Moyen des Prestataires	Nombre au Recensement de 1996	Taux Moyen des Prestations	Nombre Moyen de Semaines de Prestations	Nombres de Prestataires au 1 Juillet-96	Taux de Chômage au Recensement de 1996
7231	Machiniste vérif. usinage et outillage	31532	25	322	22	9	-
7241	Électriciens	45136	135	370	22	64	28%
7242	Électriciens industriels	55800	100	384	19	29	30%
7251	Plombiers	44574	30	344	23	15	0%
7252	Tuyauteurs, chauffages et gicleurs	55952	60	380	24	22	0%
7261	Tôliers	53206	40	365	20	19	25%
7262	Chaudronniers	66788	10	376	23	45	-
7263	Assembleurs charpentes métalliques	55910	10	392	17	4	100%
7264	Monteurs charpentes métalliques	53997	50	382	24	55	60%
7265	Soudeurs	36441	335	331	20	78	-
7271	Charpentiers-menuisiers	40580	555	354	20	290	41%
7272	Ébenistes	22089	80	250	24	16	22%
7281	Briqueleurs	49670	70	363	20	11	50%
7284	Plâtriers	42182	20	335	26	9	40%
7291	Couvreurs, poseurs de bardeaux	43908	20	363	19	18	67%
7292	Vitriers	26270	20	275	23	2	0%
7294	Peintres, décorateurs	35168	50	330	25	10	50%
7295	Poseurs revêtement intérieur	29660	35	311	28	4	0%
7452	Manutentionnaires	21216	320	237	23	485	36%

Données fournies par le bureau de la Direction des Ressources Humaines à Gaspé.

Données sur le chômage, Main d'oeuvre non-qualifiée.

CNP	Description	Salaires Moyen des Prestataires	Nombre au Recensement de 1996	Taux Moyen des Prestations	Nombre Moyen de Semaines de Prestations	Nombres de Prestataires au 1 Juillet-96	Taux de Chômage au Recensement de 1996
7452	Manutentionnaires	21216	320	237	23	485	36%
9611	Manoeuvres traitement métaux/minerais	29660	80	325	26	8	15%
9612	Manoeuvres métallurgie	21258	20	332	20	5	100%
9614	Manoeuvres trait. pâtes et papiers et bois	29515	270	305	22	3	100%
9617	Manoeuvres transf. aliments	19011	75	224	27	10	38%
9618	Manoeuvres transf. poissons	19074	1355	234	28	701	48%
9619	Autres manoeuvres transf. fabrication, etc.	22942	1132	230	23	626	50%
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commiss-vendeuses, vente au détail	16973	1500	194	29	276	22%
6611	Caissiers/caissières	16099	1330	178	27	135	17%
6453	Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons	14913	695	218	30	142	27%
6663	Concierges et concierges d'immeubles	20176	1005	243	30	116	19%
	Serveurs/serveuses au comptoir et préparateurs/préparatrices d'aliments dans les services alimentaires						
6641	alimentaires	16993	160	220	33	20	25%
6621	Préposés/préposées de stations-service	15620	205	215	32	19	7%
6622	Commis d'épicerie et étalagistes	15995	630	187	29	72	14%
6623	Autre personnel élémentaire de la vente	20120	60	230	34	10	25%

Données fournies par le bureau de la Direction des Ressources Humaines à Gaspé.

